



# INVENTER LA MÉTROPOLE DE DEMAIN

Document de planification urbaine, le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) dessine un modèle de développement du territoire pour les 20 ans à venir. Il vise à doter l'agglomération lyonnaise de nouvelles orientations d'aménagement et à coordonner les politiques publiques touchant à toutes les dimensions de la vie quotidienne : se loger, se déplacer, travailler, se distraire. Le SCOT conjugue développement économique et démographique, respect de l'environnement, équité sociale et solidarité territoriale.



Périmètre du SCOT

## PÉRIMÈTRE DU SCOT

Le SCOT agglomération lyonnaise s'applique aux 72 communes membres du Sepal, le Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise. Précisément, ce périmètre recouvre 57 communes du Grand Lyon, 6 communes de la Communauté de communes de l'Est Lyonnais, 5 communes de la Communauté de communes du Pays d'Ozon et 4 communes, soit **1,32 million d'habitants**.

## CALENDRIER DU SCOT

Le SCOT a été validé par le Conseil Syndical du Sepal le 14 décembre 2009. Il entre maintenant dans une phase de débat public, avec notamment l'**Enquête Publique, ouverte à tous les habitants**. Cette étape se déroule du 3 mai au 28 juin 2010. Le projet de SCOT doit être approuvé fin 2010.

2004	2006	2007	2008	2009	2010	
LES DÉPIS		LA VISION POLITIQUE	LE PROJET			LE DÉBAT PUBLIC
Élaboration du Rapport de présentation		Élaboration puis validation du PADD et du Rapport de présentation	Avril 2007 - automne 2008 Élaboration technique du DOG	Mai Mise en débat 1 <sup>re</sup> version du DOG	Septembre Restitution des amendements et contributions sur le DOG	14 décembre Arrêt du projet SCOT
					Janvier à mars Consultation officielle des collectivités adhérentes, personnes publiques associées, communes et EPCI voisins	Mai - juin Enquête publique (ouverte au grand public)
						Fin 2010 Approbation du SCOT

## + 150 000 nouveaux habitants dans les 20 prochaines années

- 7 500 nouveaux logements à construire par an
- 2 000 hectares réservés pour l'activité économique
- 50 % du territoire d'espaces naturels et agricoles à préserver et à valoriser

EN SAVOIR +

[www.scot-agglo.fr](http://www.scot-agglo.fr)

**sepal**

syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise

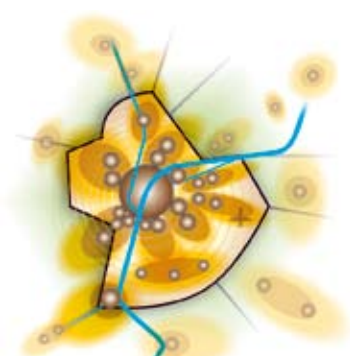
Immeuble Porte Sud \_ 4 rue des Cuirassiers \_ 69003 Lyon





# LES GRANDES ORIENTATIONS DU SCOT

Le SCOT fixe les orientations fondamentales à long terme de l'organisation du territoire dans toutes ses composantes. Concrètement, il dessine les traits de la ville à vivre de demain à travers un modèle de développement qui trouve un juste équilibre entre croissance économique, respect de l'environnement et équité sociale, entre centre et périphérie, entre ville et nature.



L'organisation multipolaire

## UN CADRE DE VIE MULTIPOLAIRE

Loin d'être concentré au cœur de l'agglomération, le développement urbain s'organise autour d'une douzaine de bassins de vie et une vingtaine de polarités urbaines. Ce nouveau cadre de référence, destiné à limiter les déplacements, et notamment l'usage de la voiture, conjugue équipements commerciaux, éducatifs, sportifs et de santé.



Bassin de vie

## UNE VILLE MULTIFONCTIONNELLE, UNE VILLE MIXTE

Au sein des bassins de vie, les polarités urbaines fournissent aux habitants toutes les fonctions de la vie quotidienne : habitat, activités, commerces et équipements. C'est le concept de la multifonctionnalité, celui d'une ville « mixte » et des courtes distances où cohabitent toutes les fonctions urbaines.



Futur parc de la Confluence

## L'INTENSITÉ URBAINE SE CONJUGUE AVEC LA QUALITÉ DE VIE

Pour accueillir les nouveaux habitants, le SCOT préconise un modèle de développement urbain plus dense. Le renforcement de l'intensité urbaine, sans nuire à la qualité de vie des habitants, grâce à de nouvelles formes urbaines, participe à la préservation des espaces naturels.



Parc de Miribel Jonage

## UN ÉQUILIBRE VILLE-NATURE RECHERCHÉ

Le SCOT donne la priorité au respect de l'équilibre ville-nature à 50/50. L'« armature verte » - espaces naturels, agricoles et forestiers - joue un rôle décisif dans la qualité de vie de l'agglomération, sa richesse économique et son attractivité. Quant au réseau bleu, formé par le Rhône et la Saône, il compose un nouveau cadre de vie tourné vers les espaces en eaux et représente une alternative aux transports de marchandises par la route.

EN SAVOIR +

[www.scot-agglo.fr](http://www.scot-agglo.fr)

# sepal

syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise

Immeuble Porte Sud \_ 4 rue des Cuirassiers \_ 69003 Lyon

